



SNUipp-FSU Limousin

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
LIMOUSIN
Téléphones :
Corrèze : 05 55 20 27 75
Creuse : 05 55 41 04 81
Haute-Vienne : 05 55 43 27 30
Courriels : snu19@snuipp.fr - snu23@snuipp.fr -
snu87@snuipp.fr

Limoges, le 5 septembre 2016

À

Monsieur le Recteur

Objet: utilisation non réglementaire d'informations personnelles de l'IA-DASEN de Creuse:

- non respect de la loi 78-17 (dite loi informatique et libertés, article 8) et de la circulaire du 30 juillet 2003 relative à la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève
- non respect de l'article 9 du code civil

Pièces jointes: mails de la responsable du service de la DIPER (pour une circonscription, nous avons pris le soin de modifier les destinataires) en date du 18 mai et courrier de l'IA-DASEN daté du 11 mai,

Monsieur le Recteur,

Nous nous permettons de vous interpellier à propos de plusieurs usages non réglementaires de données personnelles de la part de l'IA-DASEN de Creuse. L'année passée des listes d'enseignants grévistes ont été partiellement constituées et diffusées par circonscriptions; cette année ce sont les téléphones mobiles des personnels (voire de leur conjoint!) qui ont été utilisés sans autorisation dans le cadre de l'exercice « risques majeurs » de pré-rentrée.

Le 18 mai 2016 certains personnels creusois du premier degré ont été destinataires d'un courrier de l'IA-DASEN de Creuse concernant le mouvement de grève du 26 janvier 2016. Ce courrier, daté du 11 mai 2016, a pour objet un rappel à la loi stipulant « Dans le cadre du mouvement de grève du 26 janvier, je constate que vous n'avez pas suivi l'obligation de déclaration. » **Ce courrier de Mme l'IA-DASEN est parvenu à ces personnels par circonscription en adresses non masquées.**

Nous constatons donc que Mme l'IA-DASEN a constitué une liste partielle d'enseignants grévistes qu'elle a diffusée par circonscriptions, diffusant ainsi une information professionnelle à caractère personnel, qui de plus contrevient au principe des listes de grévistes. Ce mail a en outre été reçu par des enseignants qui n'étaient pas soumis à déclaration d'intention, constituant ainsi une information diffamatoire. Comme nous l'avons souligné à l'IA-DASEN de Creuse nous nous félicitons de la responsabilité et de l'organisation des personnels creusois, notamment ceux qui protestent contre cette limitation de leur droit de grève: dans aucune commune le non-envoi de la déclaration d'intention n'a engendré de difficultés.

Le 27 août 2016, pendant les vacances scolaires, les directeurs des écoles creusoises ont été invités à fournir, avant le 29 août, aux services rectoraux et aux services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale les coordonnées de leur téléphone mobile personnel pour recevoir les alertes en cas d'exercice « risques majeurs » ou de risques majeurs.

La première alerte d'exercice « risques majeurs » a eu lieu le jour de la pré-rentrée. Vous n'êtes pas sans savoir que les directeurs ne peuvent pas être dans l'obligation de fournir cette autorisation qui concerne leur matériel personnel, certains n'ont donc pas souhaité la renvoyer. Quelle ne fut pas leur surprise de recevoir quand même un SMS, constatant que leurs données personnelles étaient utilisées par l'IA-DASEN de Creuse sans aucune autorisation de leur part. Certains ont même pu constater le soir que c'est leur conjoint qui avait reçu le SMS de la DSDEN23. Dans le cadre réglementaire existant, il n'est pas concevable que nos données personnelles soient ainsi utilisées à tort et à travers, cette situation ne peut perdurer.

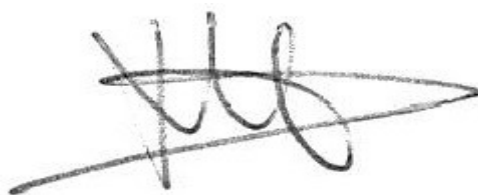
Après ces manquements successifs à la loi, nous vous demandons donc d'intervenir auprès de l'IA-DASEN de Creuse afin que ces pratiques irrégulières, qui peuvent par ailleurs donner lieu à des saisines de la CNIL, ne se reproduisent pas et que le tort fait aux personnels concernés puisse être réparé (par une lettre d'excuses par exemple et par le retrait de leurs coordonnées personnelles de toute liste sans autorisation).

pour le SNUipp-FSU 23, les co-secrétaires départementaux

Julien Colombeau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien Colombeau', written over a horizontal line.

Fanny Tissandier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fanny Tissandier', written over a horizontal line.